

BROCANTE DU GOLF DE ROCHEFORT

DIMANCHE 05 JUILLET 2026

Le vide grenier du Golf de Rochefort organisé par l'accueil du Golf sur le site le **dimanche 5 juillet 2026** a pour ambition d'être un rendez-vous convivial réunissant exposants et visiteurs dans un cadre exceptionnel où ils pourront découvrir la pratique du golf.

Le vide grenier est ouvert à **tous les exposants**, sans restriction liée à la pratique du golf ou à une appartenance au club. Particuliers comme professionnels sont les bienvenus, qu'ils soient ou non membres du Golf de Rochefort.

Les personnes souhaitant participer sont invitées à transmettre une copie remplie de ce **dossier d'inscription** accompagné **du bulletin complété, d'une copie de leur pièce d'identité en cours de validité ainsi que du règlement signé (paiement uniquement par chèque ou en espèces).**

Tout dossier incomplet ou non accompagné des pièces demandées ne pourra être pris en compte.

Le droit de place est fixé à 4€ le mètre linéaire pour les abonnés du Golf de Rochefort et à 6€ le mètre linéaire pour les exposants non abonnés, avec un minimum de 3 mètres linéaires par emplacement.

Un parking sera mis à disposition pour les exposants & les visiteurs. L'ensemble des objets, marchandises et équipements doit impérativement rester dans les limites de l'espace attribué.

Les inscriptions, accompagnées du règlement, devront être remises **avant le jeudi 25 juin 2026.**

Toute inscription ne sera validée qu'après réception du dossier complet et du règlement.

- **L'accueil des exposants** se fera entre **7h00 et 9h00**
- L'ouverture au public aura lieu de 8h00 à 18h00

Le démontage et le départ des exposants devront être terminés au plus tard à 18h30.

En cas de venue sans réservation préalable, un emplacement pourra être attribué uniquement dans la limite des places disponibles au prix de 8€ le mètre linéaire.

Toutes ventes alimentaires et de boissons sont exclusivement assurées par l'organisateur.

Tel : 01 30 41 31 81

Mail : contact.rochefort@ugolf.eu - mygonin@ugolf.eu



BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 05 JUILLET 2026

NOM PRÉNOM

TEL MAIL

NUMÉRO DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

ADRESSE POSTALE COMPLÈTE

Nombre de ML pour un abonné du golf de Rochefort : x 5€ = (minimum 3 ML)

Nombre de ML : x 7€ = (minimum 3 ML)

Si règlement par chèque à l'ordre de : UGOLF Château de Rochefort

Registre du commerce

RÈGLEMENT — BROCANTE DU GOLF DE ROCHEFORT

- ORGANISATION :** Le vide grenier a lieu sur les terrains de sport au niveau de la pièce d'eau en haut du golf et est organisé par l'accueil du Golf de Rochefort en Yvelines.
- PARTICIPATION & CONDITIONS :** Le vide grenier est ouvert aux professionnels et aux particuliers.
Les objets proposés à la vente doivent être conformes à la réglementation en vigueur et adaptés à un vide grenier.
Le droit de place est fixé à 6€ le mètre linéaire pour toute réservation et paiement effectués jusqu'au jeudi 25 juin 2026. Il est porté à 8€ le mètre linéaire pour toute réservation et règlement réalisés après le 25 juin 2026, dans la limite des emplacements disponibles.
Un parking sera mis à disposition pour les exposants (les visiteurs devront se garer en dehors du site du golf). Un minimum est de 3 mètres linéaires.
La profondeur est de 2 mètres par stand.
Les abonnés du Golf de Rochefort peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel sur les mètres réservés, selon les conditions définies par l'organisateur.
- RÉSERVATIONS :** Les inscriptions doivent être accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité et du règlement total correspondant à la longueur d'emplacement retenue.
Les paiements par chèque doivent être libellés à l'ordre de UGOLF Château de Rochefort.
En participant à ce vide grenier organisé par le golf, les particuliers attestent de leur statut de particulier et de leur participation à au plus deux vide-greniers dans l'année.

La réservation est maintenue par le Golf jusqu'à 9h00 le jour du vide grenier. Au-delà, l'accueil du titulaire de la réservation se fera dans la mesure des places disponibles.
En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises au Golf de Rochefort, à l'exception des cas de force majeure reconnue.
Le total des emplacements est limité à 700 ml. Les inscriptions seront closes dès que ce nombre sera atteint.
- JUSTIFICATIF :** Une copie de ce dossier d'inscription devra être présentée le jour du vide grenier.
Un reçu sera adressé ou remis à l'accueil après réception des règlements et sur présentation de l'extrait d'immatriculation du registre du commerce ou de la carte d'identité. Il devra être présenté à l'accueil du vide grenier pour tous les exposants lors du placement sur le stand attribué.
- ATTRIBUTION :** Les places sont attribuées de façon chronologique au fur et mesure de l'arrivée des exposants. Toute cession partielle ou totale de stand entre participant est strictement interdite.

RESPONSABILITÉ : Chaque exposant est responsable de son stand et en assure la garde et la propreté, en conséquence il doit être couvert par une assurance. Le comité organisateur dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de tout autre préjudice causé aux marchandises, matériels ou objets divers. En outre, chaque exposant doit se conformer aux réglementations en vigueur et s'expose le cas échéant aux contraventions prévues par la loi. **En signant ce dossier, vous vous engagez à respecter le règlement, à maintenir votre emplacement propre et à récupérer l'ensemble de vos effets personnels ainsi que les objets invendus. Aucun matériel ou déchet ne devra être abandonné sur place après votre départ.**

SANITAIRES : Les sanitaires du golf seront mis à disposition des exposants et du public. Ces installations doivent faire l'objet d'une attention particulière et être tenues en parfait état de propreté.

CONTRÔLES : Une liste complète des exposants précisant les renseignements utiles est tenue à jour par l'organisateur. Elle est tenue à la disposition de la gendarmerie et des Services de Répression des Fraudes pendant la durée du vide grenier. Le Golf de Rochefort, organisateur de l'événement, se garde le droit d'arrêter partiellement ou totalement l'activité d'un exposant ou de procéder à son expulsion sans remboursement s'il est estimé par un membre du site que le règlement ci-dessus n'est pas respecté.

FOURNITURE : La fourniture du Golf de Rochefort aux exposants se limite à la mise à disposition pour la durée du vide grenier de la parcelle où ces derniers sont placés. Il n'y aura en aucun cas fourniture d'eau, électricité, ou tout autre fluide ou énergie.

Strictement interdits à la vente les produits neufs, les armes et objets dangereux ainsi que les contrefaçons, les produits alimentaires et boissons (sauf autorisation de l'organisateur), les produits pharmaceutiques, les animaux vivants, les produits inflammables, chimiques ou toxiques, les objets volés, les reproductions illégales de marques ou d'œuvres protégées, les produits cosmétiques ouverts ou non conformes aux normes d'hygiène et de sécurité, ainsi que plus généralement tout objet interdit par la législation en vigueur.

Signature de l'exposant :